

LE CONSEIL DU 8^e ARRONDISSEMENT

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2015

Le conseil d'arrondissement, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie du 8^e arrondissement, le mardi 15 septembre 2015, à 19h, en séance publique, sous la présidence de Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement.

Membres présents :

Mme Jeanne d'HAUTESERRE
Mme Erika DUVERGER
M. Vincent BALADI
M. Grégoire GAUGER
Mme Bérengère de REYNIÈS
Mme Catherine LECUYER
M. Pierre LELLOUCHE
M. François LEBEL
M. Marc PACHECO
Mme Sophie BOYER CHAMMARD
Mme Eve DESBONNETS
M. Charles BEIGBEDER
Mme Corine BARLIS

Ordre du jour de séance

08 2015 020

Désignation du secrétaire de séance

08 2015 021

Approbation du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 16 juin 2015

2015 DAC 513

Subvention de 4.000 euros à l'association Comité des fêtes et de Solidarité du 8^e arrondissement

2015 DAC 451

Subventions de 6.000 euros à 2 associations du 8^e (Epanouissement des enfants à haut potentiel intellectuel et Octave et Arpège compagnie théâtrale des Gomi)

2015 DDCT 83

Etats spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2016

2015 DDCT 84

Etats spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre - investissement 2016

2015 DDCT 85

Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2016

08 2015 022

Inventaire des équipements de proximité dont le Conseil du 8^e arrondissement a la charge

2015 DASCO 119

Ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2016-2017

2015 DASCO 140

Caisse des Écoles du 8^e -Subvention de 20 000 euros et convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire

2015 DEVE 123

Approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Ville de Paris (PPBE) pour 2015-2020

2015 SG 61

Avenant à la convention relative à l'occupation du domaine public par l'Etat et aux modalités de participation financière de la Ville de Paris dans le cadre de l'aménagement du plan de vidéo-protection

2015 DU 160

Prolongement de la ligne 14 - Convention de superposition d'affectation du domaine public avec la RATP

2015 DAC 389

Subvention de 67.637 euros et convention avec la SARL Théâtre du Rond Point

2015 DDEES 35

Paris Village de Noël sur les Champs Elysées (8^e) - 700.000 euros - convention avec la Sarl Loisirs Associés pour deux ans, renouvelable deux fois au maximum

2015 DDEES 36

Installation d'une grande roue et de trois points de vente place de la Concorde (8^e) - Convention avec la société Fêtes Loisirs

2015 DDEES 91

Subvention de 19.600 euros au Comité du Faubourg Saint Honoré pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2014

2015 DDEES 228

Marchés découverts alimentaires et biologiques - attribution des délégations de service public des secteurs A, B et C

2015 DFA 37-G

Marché à bons de commande pour les études de reconnaissance de sols sur le domaine public parisien et pour les bâtiments de la Ville et du Département de Paris en deux lots géographiques séparés

2015 DFA 90

Marché à bons de commande pour les études de reconnaissance de sols sur le domaine public parisien et pour les bâtiments de la Ville et du Département de Paris en deux lots géographiques séparés

2015 DPA 14-G

ERP et IOP départementaux parisiens – Demandes d'approbation des agendas d'accessibilité programmée pour 3 périodes triennales – Autorisation de dépôt à la Préfecture de Police

2015 DPA 82

ERP et IOP municipaux parisiens – Demandes d'approbation des agendas d'accessibilité programmée pour 3 périodes triennales – Autorisation de dépôt à la Préfecture de Police

2015 DPE 72

Programme Local de Prévention des Déchets 2015 - Subventions de 71.250 euros à des associations en vue d'animations et d'actions innovantes

2015 DVD 137

Modernisation des grilles tarifaires des parcs de stationnement - 24 Avenants à des conventions de délégation

2015 DVD 201

Travaux d'enrobés bitumineux. Modalités de passation du marché

2015 DJS 28

Subvention de 11.000 euros et convention avec l'Office du Mouvement Sportif (8^e)

2015 DJS 256

Fourniture et pose de modules de sport urbain sur l'ensemble du territoire parisien - Marché de fournitures - Modalités de passation

V MA8 2015 009

Vœu de M. BEIGBEDER relatif à la sensibilisation des habitants au sujet du sort des Chrétiens d'Orient

QMA8 2015 006

Question orale à Madame le Maire du 8^e arrondissement présentée par Madame Corine BARLIS relative à l'organisation des CICA (Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement)

Communication de Mme d'HAUTESERRE sur la rentrée scolaire

La rentrée scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires du 8^e arrondissement s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes. Malgré l'annonce de deux fermetures de classe par le rectorat – l'école maternelle Roquépine et celle de Paul Baudry, (annoncée par le rectorat depuis plusieurs mois), nous avons pu, après concertation avec l'Inspectrice de l'éducation nationale et le Rectorat, empêcher la fermeture à Paul Baudry. Les effectifs n'étaient pas atteints à Roquépine : 107 enfants alors que la capacité de l'établissement est de 150, la fermeture de la classe était inéluctable. Par ailleurs, nous avons eu la satisfaction d'enregistrer l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école élémentaire Monceau.

Globalement, dans le 8^e arrondissement, nous avons accueilli 772 enfants en maternelle contre 803 l'an dernier. On constate donc une légère baisse des effectifs (3,9%) due vraisemblablement à des mutations de familles et surtout à des inscriptions au sein de l'arrondissement dans le privé. En élémentaire, nous avons accueilli 1 309 enfants contre 1 277 l'an dernier, ce qui représente une hausse de 2,5%.

Dans le domaine de la restauration scolaire, on constate une augmentation des rationnaires. Aujourd'hui, on estime à 90% le nombre des élèves qui déjeunent à la cantine alors qu'ils étaient, il y a quelques années, de 75 à 80%. Il convient de noter qu'environ **7% des familles paient le tarif le plus bas à 0,13 euros le repas : 6% des familles paient 0,85 euros, 6% : 1,62 euros, 12% : 2,28 euros, 9% : 3,62 euros, 30% : 5,10 euros, 10% : 6,00 euros, et 5%, le tarif le plus élevé : 7,00 euros.** A noter, enfin que la Directrice de la Caisse des Ecoles, Madame LAURET, tient à nous indiquer que le prix de revient moyen d'un repas est de 6,40 euros. Ce calcul a été effectué d'après les recettes et les dépenses de la Caisse des Ecoles du 8^e au 1^{er} trimestre 2015. Ce tarif de 6,40 euros reste, une fois de plus, le moins cher des petites caisses.

Au chapitre des travaux, tous les chantiers de rénovation dans les écoles du 8^{ème} ont été réalisés dans les délais nécessaires.

A noter enfin, que le 8^{ème} arrondissement aura bientôt une nouvelle école moderne dans la Zac Beaujon de 10 classes qui ouvrira ses portes après les vacances de la Toussaint, avec un pôle de restauration extrêmement moderne et muni d'une cuisine permettant de préparer 500 repas par jour, qui seront servis dans deux salles à manger.

1° / Après avoir constaté que le quorum est atteint, **Mme Jeanne d'HAUTESERRE** ouvre la séance du conseil du 8^{ème} arrondissement.

2°/ Sur proposition de **Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER**, Adjoint au Maire du 8^{ème} arrondissement, est nommé secrétaire de séance à **L'UNANIMITE** des présents. **Mme Albane GUILLET**, Directrice Générale des Services de la mairie du 8^{ème} arrondissement, est nommée secrétaire auxiliaire de séance.

3° / Mme Jeanne d'HAUTESERRE propose d'approuver le compte rendu de la séance du mardi 16 juin 2015 et demande s'il y a des observations.

Aucune modification n'ayant été demandée, le compte rendu de la séance du **mardi 16 juin 2015** est **ADOPTÉ A L'UNANIMITE** des membres présents (Mme Sophie BOYER CHAMMARD et Mme Eve DESBONNETS s'abstiennent).

4°/ Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^{ème} arrondissement présente la délibération relative à une subvention de 4.000 euros à l'association Comité des fêtes et de Solidarité du 8^{ème} arrondissement

Mme d'HAUTESERRE souligne que dans le cadre des subventions attribuées aux actions culturelles locales, elle souhaite apporter le soutien du Conseil d'arrondissement à l'association Comité des Fêtes et de Solidarité du 8^{ème} arrondissement de Paris, présidée par Madame Valérie AMILHAT. En 2015, cette association a, entre autres, proposé des sorties au cirque avec les enfants de primaires des écoles publiques du 8^{ème} arrondissement, des visites gratuites d'un quartier de Paris pour les personnes âgées et des concerts gratuits à l'Hôtel CAIL. Il est donc proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement à cette association d'un montant de 4 000 euros.

Mme BOYER CHAMMARD et Mme BARLIS, en complément du projet de délibération présenté, souhaitent disposer d'informations détaillées des actions menées par le Comité des Fêtes et de Solidarité dans le 8^{ème} arrondissement.

Mme d'HAUTESERRE précise que le Comité organise des concerts CAIL, des sorties au cirque pour les enfants du primaire, des tournois de bridge et elle demandera au Comité des fêtes de transmettre au Conseil d'Arrondissement des éléments supplémentaires afin de répondre aux attentes des élus.

- **A L'UNANIMITE (12 voix)**, le conseil du 8^{ème} arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

5°/ Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^{ème} arrondissement présente la délibération relative à une subvention de 6.000 euros à 2 associations du 8^{ème} (3000 euros à l'association Epanouissement des enfants à haut potentiel intellectuel et 3000 euros à l'association Octave et Arpège compagnie théâtrale des Gomi)

Dans le cadre du soutien aux actions culturelles locales, Mme d'HAUTESERRE propose de bien vouloir apporter le soutien du Conseil d'une part, à l'association Octave et Arpège - Compagnie théâtrale des Gomi, et d'autre part, à l'association pour l'Épanouissement des Enfants à Haut Potentiel Intellectuel (AE-HPI).

L'association Octave et Arpège – Compagnie théâtrale des Gomi développe, dans le 8^{ème} arrondissement, l'enseignement de la musique et du théâtre en direction de jeunes enfants en proposant des cours d'éveil musical, des classes d'instruments et une classe de théâtre. A cela s'ajoute la réalisation de spectacles vivants présentés par la troupe du 3^{ème} Acte qui est formée de seniors. En 2015, l'association a continué à développer ses activités dans l'arrondissement. Il est proposé de lui attribuer 3000 euros.

L'association pour l'Épanouissement des Enfants à Haut Potentiel Intellectuel favorise l'élaboration et la diffusion de recherches relatives aux besoins spécifiques de ces enfants, l'information de leurs parents, le conseil ou mise en place d'actions d'accompagnement aux enfants pour leur vie scolaire, leurs loisirs et la sensibilisation et l'aide à la formation des enseignants.

En 2015, l'association a poursuivi différentes actions : les rencontres savantes, les ateliers pédagogiques, la psychologie racontée aux enfants et la réalisation d'un DVD des rencontres savantes. Le partenariat avec la Mairie du 8^{ème} et l'Espace Beaujon a notamment été reconduit. Deux projets viendront étoffer cette programmation : un séjour Rencontres Savantes pour les jeunes pendant les congés scolaires d'octobre 2015, et un projet de film, à l'intention des élèves de primaire, de

collègue et de lycée, intitulé La Lettre de Noémie sur le texte de la Déclaration des Droits de l'Homme. Il est proposé de lui attribuer 3000 euros.

- **A L'UNANIMITE (10 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération
- Nombre de votants : **12**
- Suffrages exprimés **POUR** le projet : **10** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Erika DUVERGER, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, Mme Bérengère de REYNIÈS, Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL, Mme Eve DESBONNETS, M. Charles BEIGBEDER, Mme Corine BARLIS)
- **ABSTENTIONS** : **2** (M. Marc PACHECO, Mme Sophie BOYER CHAMMARD)

6°/ Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement, présente 4 délibérations relatives :

- **aux Etats spéciaux d'arrondissement, à la détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2016**
- **Aux Etats spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre - investissement 2016**
- **A l'inventaire des équipements de proximité pour l'année 2016 dont une délibération qui concerne l'inventaire des équipements de proximité dont le Conseil du 8^e arrondissement a la charge**

Mme d'HAUTESERRE précise que ces 4 délibérations délimitent le périmètre et l'architecture de l'Etat spécial du 8^e arrondissement. Au préalable du vote du budget primitif de l'Etat spécial (ESA) pour l'année 2016 au mois de novembre, le Conseil d'arrondissement doit adopter 4 délibérations définissant le périmètre et l'architecture de l'Etat spécial. L'Etat spécial recouvre les dépenses liées au fonctionnement des équipements de proximité. La liste des équipements est revue chaque année en fonction des aménagements intervenant dans l'arrondissement. Cette année, l'école polyvalente rue Monceau et la Maison des associations déménagent dans la ZAC Beaujon. Deux murs végétalisés sont prévus dans le 8^e en 2016, ils sont inscrits à l'inventaire. Le nombre d'équipements de proximité de l'arrondissement s'élève à 37 pour 2016.

Concernant le budget de l'Etat spécial, il se divise en 2 sections : fonctionnement et investissement qui se décomposent en 3 dotations.

1. La **dotation de gestion locale**, 82.85 % de l'ESA soit 2 095 029 € en 2015, qui recouvre principalement les dépenses de fonctionnement des équipements de proximité. (ex : fluides (eau, électricité, chauffage) maintenances, nettoyages des locaux, fournitures d'entretien, alimentation pour les crèches, fournitures scolaires,..)
2. La **dotation d'animation locale**, 11.49 % du budget de l'ESA soit 290 568 € en 2015, qui se compose de trois éléments :
 - des crédits liés à l'animation locale, définis sur la base de critères déterminés par le Conseil de Paris. Il s'agit de dépenses liées à l'information des habitants de l'arrondissement, à la démocratie et à la vie locales, et, en particulier aux activités culturelles,
 - des travaux d'urgence relatifs aux équipements de proximité et relevant de la section de fonctionnement,
 - des crédits de fonctionnement des conseils de quartier (forfait de 3 306 € par conseil).

Le Code général des collectivités locales précise que le Conseil d'arrondissement supporte, par ailleurs, des dépenses d'investissement afférentes aux équipements de proximité. Il peut également être autorisé à effectuer, dans la limite des crédits ouverts à l'ESA, des dépenses d'investissement afférentes à des équipements autres comme des travaux de voirie.

3. La **dotation d'investissement**, 5.66 % de l'ESA, soit 143 000 € en 2015, est destinée :
 - à la réalisation de travaux sur la section d'investissement,
 - à l'acquisition de mobiliers, de machines, de matériel informatique et autres immobilisations pour les équipements de proximité.

Elle est composée notamment des crédits d'investissement des conseils de quartier (forfait 8 264€ par conseil)

Mme BARLIS remarque que le centre sportif Beaujon ne fait pas partie de la liste des équipements de proximité du 8^e.

M. GAUGER précise que les piscines parisiennes ne sont pas considérées comme des équipements de proximité en raison de leur coût de fonctionnement élevé et de leurs spécificités techniques. A ce titre, elles sont directement gérées par la Ville de Paris.

- **A L'UNANIMITE (9 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au 4 projets de délibération

- Nombre de votants : **12**
Suffrages exprimés **POUR** le projet : **9** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Erika DUVERGER, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, Mme Bérengère de REYNIÈS, Mme Catherine LECUYER, Mme Eve DESBONNETS, M. Charles BEIGBEDER, Mme Corine BARLIS)
- **ABSTENTIONS** : **3** (M. François LEBEL, M. Marc PACHECO, Mme Sophie BOYER CHAMMARD)

7°/ Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement, présente le projet de délibération relatif au ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2016-2017

Cette délibération propose de modifier les secteurs de recrutement des écoles publiques pour la rentrée 2016-2017, sur la base de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales. Pour le 8^e arrondissement, il est simplement question de substituer le secteur de la nouvelle école rue Louis de Funès aux secteurs maternel et élémentaire de l'actuelle école polyvalente 15 rue de Monceau.

En effet, la livraison de la nouvelle école élémentaire dans la ZAC Beaujon, de 10 classes, située 2 allée Louis de Funès est prévue pour la Toussaint 2015. Le bâtiment principal de l'école polyvalente 15 rue de Monceau, qui accueille le niveau élémentaire, fermera pour être restructurée et transformée en école maternelle. La livraison de la nouvelle école maternelle de 8 classes est attendue pour 2017. Dans cette attente, l'annexe 12 rue de Monceau, continuera à accueillir le niveau maternel et sera rattachée à la nouvelle école 2 rue Louis de Funès.

- **A L'UNANIMITE (12 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

8°/ Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement, présente le projet de délibération relatif à la une subvention de 20 000 euros et à une convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire de la Caisse des Écoles du 8^e

En complément de la subvention de restauration votée lors du Conseil d'arrondissement du 15 juin 2015, la Ville de Paris propose à chaque Caisse des écoles un contrat d'objectifs pluriannuel individualisé. Compte tenu des améliorations que la Caisse des Ecoles du 8^e arrondissement a entrepris au titre de l'année 2015, il est proposé de lui accorder une subvention d'un montant global de 20 000 euros. Cette enveloppe se décompose en deux sous-enveloppes :

- 14 500 euros au titre du développement de l'alimentation durable (« Type » Bio, Label Rouge et pêche durable).
- 5 500 euros au titre de l'amélioration de la qualité du service et de la formation : la Caisse entend poursuivre l'exécution de son plan de formation (hygiène). Elle envisage également de mener une expérimentation concernant le tri sélectif sur un de ses sites à partir de septembre 2015.

Le présent projet de délibération a donc pour objet d'autoriser la signature de la convention d'objectifs avec la Caisse des écoles du 8^e arrondissement afin de permettre le versement d'une subvention de 20 000 euros au titre de l'amélioration de la qualité du service.

M. LEBEL observe que depuis de nombreuses années, la Caisse des écoles du 8^e est soucieuse de la qualité de ses prestations destinées aux enfants du 8^e.

M. PACHECO rappelle qu'il a été toujours été défavorable au mode de calcul de la subvention principale attribuée aux Caisses des écoles parisiennes, qui pénalise fortement le 8^e arrondissement. En effet, si le mode de calcul était révisé et juste, cette subvention supplémentaire de 20 000 euros serait inutile.

Mme BARLIS se félicite que l'école Monceau expérimente le tri sélectif. Concernant le prix de revient des repas, elle souligne que la justice a rendu son jugement et qu'il fait force de droit. Elle ajoute que le calcul de la subvention tient compte du coût de la préparation globale des repas intégrant la masse salariale et les coûts des locaux.

- **A L'UNANIMITE (9 voix)** le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération
- Nombre de votants : **12**
- Suffrages exprimés **POUR** le projet : **9** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Erika DUVERGER, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, Mme Bérengère de REYNIÈS, M. François LEBEL, Mme Eve DESBONNETS, M. Charles BEIGBEDER, Mme Corine BARLIS)
- **ABSTENTIONS** : **3** (Mme Catherine LECUYER, M. Marc PACHECO, Mme Sophie BOYER CHAMMARD)

9°/ Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement, présente le projet de délibération relatif à l'approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Ville de Paris (PPBE) pour 2015-2020

La thématique des bruits dits « émergents », c'est-à-dire les bruits de courte durée et de forte intensité, est en tête des préoccupations des habitants. Parmi eux, les deux-roues motorisés (2RM) représentent la première source de bruit dénoncée. Le deuxième sujet de préoccupation exprimé porte sur le bruit des engins de collecte et de nettoyage ; les Parisiens évoquent à la fois les horaires de travail matinaux et les niveaux de bruit émis. Les sirènes des véhicules d'urgence constituent le troisième sujet, suivi du thème de la lutte contre l'usage intempestif du klaxon.

D'autres sources de nuisances sonores ont fait l'objet de doléances, parmi lesquelles les livraisons, la vitesse, les bus, les pavés et les axes très circulés. Les solutions plébiscitées vont de la création de zone 30 et d'aménagements localisés limitant la vitesse et le trafic au développement des 2RM électriques, en passant par le traitement du boulevard périphérique et la pose d'enrobés phoniques sur des axes routiers intramuros. Ces actions font d'ores et déjà partie d'axes de travail en cours de réflexion ou de mise en œuvre par la Ville.

Afin de prendre en compte d'une part les vœux et amendements votés en mars dernier et, d'autre part les observations du public, la nouvelle version du PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) présentée comporte des modifications qui figurent dans cette délibération réparties en 8 axes. Avec les modifications précédemment évoquées, le nombre d'actions inscrites dans le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement qui est soumis au Conseil d'arrondissement passe de 34 à 39.

M. LEBEL regrette que le projet de délibération ne mentionne pas la volonté du Préfet de Police de verbaliser les 2 roues bruyants. De plus, il souhaite que la rénovation des boulevards pavés Malesherbes et Haussmann soit prise en compte par la Mairie de Paris.

Mme BARLIS se félicite que ce projet de délibération soit inscrit à l'ordre du jour et elle remercie les parisiens et les parisiennes de leur participation dans l'élaboration du PPBE.

M. GAUGER observe que seulement 168 personnes ont participé à cette consultation.

M. BEIGBEDER s'inquiète de la volonté de la Mairie de Paris de limiter davantage la vitesse des automobiles en ville pour réduire les nuisances sonores, alors que des véhicules électriques qui roulent à 50 km/h sont silencieux.

Mme BOYER CHAMMARD attire l'attention du Conseil relatif à un dysfonctionnement qu'elle a constaté sur internet et à ses conséquences sur le résultat quand elle a voté pour les projets du budget participatif. En effet, pour le 8^e arrondissement, un seul projet au lieu de 5 était présenté sur la page d'accueil « la piétonisation des grands axes ».

- **A LA MAJORITE (3 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS DEFAVORABLE** au projet de délibération.
- Nombre de votants : **13** (Arrivée de M. LELLOUCHE)
- Suffrage exprimé **POUR** le projet : **1** (Mme Corine BARLIS)
- Suffrages exprimés **CONTRE** le projet : **3** (Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Eve DESBONNETS, M. Charles BEIGBEDER)
- **ABSTENTIONS** : **9** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Erika DUVERGER, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, Mme Bérengère de REYNIÈS, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL, M. Marc PACHECO)

10°/ Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement, présente le projet de délibération relatif à un avenant à la convention d'occupation du domaine public par l'Etat et aux modalités de participation financière de la Ville de Paris dans le cadre de l'aménagement du plan de vidéo-protection

La Ville de Paris et la Préfecture de Police proposent d'ajouter des caméras nouvelles aux 1 144 existantes. Les implantations retenues ont été définies, notamment par une consultation de chacun des 20 Maires d'arrondissement. Pour le 8^e, les points définis avec la Préfecture de Police sont les suivants :

- rue du Rocher / rue de Laborde / rue Joseph Sansboeuf,
- rue Marboeuf / avenue George V dans la contre-allée,
- ZAC Beaujon – côté rue de Courcelles / porche / rue Louis de Funès
- ZAC Beaujon – Laure Diebold / jardin,
- Angle rue du Rocher – rue Larribe.

Ils couvrent des espaces publics prioritaires du fait d'une petite délinquance marquée. Ces caméras apporteront une plus-value importante aux missions quotidiennes du commissariat d'arrondissement et à la Direction de la Prévention et de la Protection qui verront certains points sensibles qu'ils connaissent bien, équipés d'un outil de dissuasion, d'intervention et d'élucidation. Les abords d'équipements municipaux ont également été privilégiés comme dans la ZAC Beaujon qui est un quartier en pleine création. Le financement des 165 caméras est réparti à hauteur de 5,326 M€ par l'Etat et 5,326 M€ par la Ville.

Mme LECUYER approuve l'inscription de cette délibération à l'ordre du jour et se félicite que la Mairie de Paris développe l'utilisation de la vidéo surveillance pour assurer la sécurité des parisiens.

M. LELLOUCHE rappelle que les précédentes mandatures désapprouvaient l'extension de la vidéo surveillance et observe que sur ce sujet, la Mairie de Paris a évolué. Cependant, il note que la Préfecture de Police souhaitait l'installation de 260 caméras et que par conséquent, le seuil de sécurité nécessaire n'est pas atteint puisque 165 caméras seront fonctionnelles. De plus, il insiste sur le fait que le 8^e arrondissement ne disposera que de 5 caméras supplémentaires, ce qui est limité au regard des lieux prestigieux et fréquentés de l'arrondissement.

Mme d'HAUTESERRE précise que le 8^e dispose à ce jour de plus de 80 caméras et que 5 caméras supplémentaires seront placées dans des axes sensibles à la demande des habitants.

- **A L'UNANIMITE (12 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération
- Nombre de votants : **13**
- Suffrages exprimés **POUR** le projet : **12** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Erika DUVERGER, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, Mme Bérengère de REYNIÈS, Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL, M. Marc PACHECO, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Eve DESBONNETS, M. Charles BEIGBEDER, Mme Corine BURLIS)
- **ABSTENTION** : **1** (M. Pierre LELLOUCHE)

11°/ Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Maire du 8^e arrondissement, présente le projet de délibération relatif au prolongement de la ligne 14 et à la convention de superposition d'affectation du domaine public avec la RATP

La RATP est maître d'ouvrage du projet de prolongement de la ligne 14 du métro de la gare Saint-Lazare à la Mairie de Saint-Ouen. Ce projet, déclaré d'utilité publique par arrêté inter-préfectoral du 4 octobre 2012, a pour objectifs de désaturer durablement la ligne 13 du métro, de mieux desservir le 17^e arrondissement de Paris (secteur Clichy-Batignolles), Clichy-la-Garenne (Hauts de Seine) et Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis) qui sont des secteurs de densification urbaine, de renforcer le maillage des transports collectifs régionaux en assurant notamment la correspondance avec la ligne C du RER.

Ce projet de prolongement de la ligne 14 consistera en la création d'un tunnel d'une longueur de 5,8 km, la création de quatre nouvelles stations : Pont-Cardinet, Porte de Clichy, Clichy-Saint-Ouen RER et Mairie de Saint-Ouen, l'adaptation de la gare Saint-Lazare. La mise en œuvre de ce projet nécessite la maîtrise par la RATP d'emprises en tréfonds des parcelles situées sur le tracé du prolongement prévu. Il s'agit des parcelles suivantes pour le 8^e :

- la parcelle cadastrée CD n° 73, située 61 rue d'Amsterdam – 2 rue de Bucarest à Paris 8^e appartenant au Département de Paris, sur laquelle se situe le collège Condorcet : c'est une emprise de 3 m² en tréfonds.
- la parcelle cadastrée CD n° 37, située 4-6 rue de Florence à Paris 8^e, appartenant à la Ville de Paris, sur laquelle se situe l'école élémentaire Florence. C'est une emprise de 1 m² en tréfonds.

La superposition d'affectations ne constitue pas un transfert de propriété. La RATP est autorisée à occuper les emprises précitées pour les besoins de l'exploitation de la ligne 14 du métro. Elle ne sera propriétaire que des ouvrages et équipements qu'elle réalisera dans les emprises mises à sa disposition et sera responsable de la seule gestion des ouvrages et équipements affectés à l'exploitation de la ligne 14 du métro.

Le Département et la Ville de Paris ne supportant aucune dépense liée à la superposition d'affectations et les emprises concernées étant situées en tréfonds, la superposition n'entraînera aucune perte de revenus pour le Département et la Ville de Paris. Il a donc été convenu qu'aucune indemnité ne sera due par la RATP.

- **A L'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

12°/ Mme Erika DUVERGER, Adjointe au Maire du 8^e arrondissement, présente le projet de délibération relatif à une subvention de 67.637 euros et à une convention avec la SARL Théâtre du Rond Point

Depuis 2002, la Ville de Paris et l'Etat subventionnent à parité le Théâtre du Rond Point dirigé par Jean-Michel RIBES. Le Conseil de Paris des mois de juin et juillet 2015 a voté une subvention de fonctionnement de 2.000.000 d'euros, soit 1.000.000 euros de complément à l'acompte voté en décembre 2014. La présente délibération a pour objectif de soutenir la SARL Théâtre du Rond Point à hauteur de 67.637 euros pour un plan d'investissement en 2015 destiné à garantir le bon déroulement des représentations.

M. BEIGBEDER rappelle que ce théâtre bénéficie d'une subvention correspondant à l'ensemble des subventions destinées aux autres théâtres parisiens et que lors du dernier Conseil d'arrondissement, il avait voté contre la subvention de deux millions d'euros allouée au théâtre du Rond point.

Mme BARLIS remercie Mme DUVERGER de sa présentation du projet de délibération. Elle souligne la qualité du travail artistique mené par ce théâtre et son succès auprès du public.

M. LEBEL regrette que les subventions attribuées à ce théâtre soit en constante augmentation. Il s'étonne qu'un théâtre qui rencontre le succès mentionné dans la délibération requiert 4 millions de subvention chaque année.

- **A LA MAJORITE (4 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement émet un avis **DEFAVORABLE** au projet de délibération
- Nombre de votants : **13**
- Suffrages exprimés **POUR** le projet : **3** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Erika DUVERGER, Mme Corine BARLIS)
- Suffrages exprimés **CONTRE** le projet : **4** (M. François LEBEL, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Eve DESBONNETS, M. Charles BEIGBEDER)
- **ABSTENTIONS** : **6** (M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, Mme Bérengère de REYNIÈS, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Catherine LECUYER, M. Marc PACHECO)

13°/ M. Vincent BALADI, Adjoint au Maire du 8^e arrondissement, présente le projet de délibération relatif à Paris Village de Noël sur les Champs Elysées - 700.000 euros - convention avec la Sarl Loisirs Associés pour deux ans, renouvelable deux fois au maximum

Le marché de Noël de l'avenue des Champs Elysées anime la partie basse et ombrée des Champs Elysées. Afin de renouveler cette opération, un appel à projet a été publié sur Paris.fr et la proposition de la SARL Loisirs Associés a été conforme aux attentes de la Ville de Paris. La présente délibération a donc pour objet de signer avec la SARL Loisirs Associés une convention qui fixe les conditions tarifaires et d'occupation de l'avenue des Champs-Elysées, entre le rond-point Marcel Dassault et la place de la Concorde, pour l'organisation d'un marché de Noël. Les installations comprennent 250 boutiques pour l'accueil des exposants, des artisans, des métiers d'art, et 7 animations seront destinées au jeune public. L'occupation du domaine public est consentie pour une durée de deux ans, renouvelable deux fois. La manifestation sera ouverte du 13 novembre 2015 au 3 janvier 2016. La redevance fixée de cette occupation s'élève à 700.000 euros.

Mme BARLIS se félicite qu'une commission dont Mme d'HAUTESERRE fera partie, se réunisse cette année pour sélectionner les commerçants qui bénéficieront des emplacements.

Mme BOYER CHAMMARD rappelle les préoccupations des élus l'an passé sur l'occupation du rond point par les exposants, qui entravait la circulation des piétons et elle regrette que la sécurité de ceux-ci ne soit pas prise en compte dans la nouvelle convention.

Mme LECUYER s'interroge sur la dénomination « marché de Noël » qui s'apparente davantage à une fête foraine ou à une foire anonyme.

- **A LA MAJORITE (5 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération
- Nombre de votants : **13**
- Suffrages exprimés **POUR** le projet : **5** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, M. Charles BEIGBEDER, Mme Corine BARLIS)
- Suffrages exprimés **CONTRE** le projet : **2** (M. Pierre LELLOUCHE, M. François LEBEL)
- **ABSTENTIONS** : **6** (Mme Erika DUVERGER, Mme Bérengère de REYNIÈS, Mme Catherine LECUYER, M. Marc PACHECO, Mme Sophie BOYER CHAMMARD Mme Eve DESBONNETS)

14°/ M. Vincent BALADI, Adjoint au Maire du 8^e arrondissement, présente le projet de délibération relatif à l'installation d'une grande roue et de trois points de vente place de la Concorde (8^e) - Convention avec la société Fêtes Loisirs

La Grande Roue de la Concorde s'installe annuellement au mois de novembre pour les fêtes de fin d'année. En 2015, la Ville de Paris a lancé un appel à candidature d'une durée de 6 ans, permettant l'occupation du site par la Grande Roue pour une durée de 6 mois par an, à l'exception de l'année 2015-2016 programmée pour 8 à 10 mois en raison de l'organisation par la France de l'Euro 2016. Les offres reçues de deux candidats n'ont pas permis à la Ville de se

prononcer sur la viabilité des projets et l'appel à projet a dû être déclaré sans suite. C'est pourquoi, un nouvel appel à projet sera lancé cet automne pour la période 2016/2017 et les suivantes. Dans cette attente, il est proposé de signer une convention d'occupation du domaine public de courte durée avec l'opérateur actuel, la société Fêtes Loisirs jusqu'à la fin de l'été 2016. La présente délibération a pour objet de signer une convention qui fixe les conditions d'installation et d'exploitation de la Grande Roue et de 3 points de vente annexes, place de la Concorde devant l'entrée du jardin des Tuileries. L'occupation du domaine public est consentie pour une durée de 323 jours. L'exploitation de la Grande Roue aura lieu du 13 novembre 2015 au 15 septembre 2016.

M. BALADI précise qu'une redevance de 1,2 millions d'euros est demandée à la société gestionnaire de la grande roue ainsi que 45 000 euros pour les commerces avoisinants. Au cours des années passées, la redevance de la grande roue 2005/2006 était de 15 407 €, en 2006/2007 : 19 000 €, en 2009/2010 : 250 000€, récemment 500 000€, en 2015/2016 1,2 millions d'euros. Il signale qu'un distributeur automatique de billets sera installé à proximité de la grande roue afin de permettre aux usagers de payer en espèce cette animation.

M. LELLOUCHE considère que ce marché public est une caricature de marchés publics. Il constate que c'est toujours le même prestataire qui est sélectionné, que les redevances versées à la Ville de Paris pour une longue durée sont faibles au regard de ce site prestigieux, et que cet emplacement commercial situé place de la Concorde est sous évalué. Il fait part au Conseil d'arrondissement de sa volonté de soumettre au groupe des Républicains du Conseil de Paris son souhait de saisir la cour régionale des comptes sur ce marché public.

- **A LA MAJORITE (6 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS DEFAVORABLE** au projet de délibération.
- Nombre de votants : **13**
- Suffrages exprimés **POUR** le projet : **4** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Vincent BALADI, M. Charles BEIGBEDER, Mme Corine BARLIS)
- Suffrages exprimés **CONTRE** le projet : **6** (M. Pierre LELLOUCHE, Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL, M. Marc PACHECO, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Eve DESBONNETS)
- **ABSTENTIONS** : **3** (Mme Erika DUVERGER, M. Grégoire GAUGER Mme Bérengère de REYNIÈS)

15°/ M. Vincent BALADI, Adjoint au Maire du 8^e arrondissement, présente le projet de délibération relatif à une subvention de 19.600 euros au Comité du Faubourg Saint Honoré pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2014

Les illuminations et les animations des quartiers organisées par des associations de commerçants participent à l'attractivité des quartiers commerçants de Paris. Ainsi, 150 rues et places s'illuminent chaque année. Dans le 8^e arrondissement, lors des dernières fêtes de fin d'année, le Comité du Faubourg Saint Honoré a réalisé les illuminations de la rue du Faubourg Saint- Honoré, de la rue d'Anjou, de la rue Royale et de la rue Saint Honoré. 122 petites et grandes volutes, 220 sapins décorés et lumineux et 11 traverses lumineuses ont été installées et les rues ont bénéficié d'une sonorisation. Ces illuminations participent à une démarche caritative. En effet, une collecte pour l'association Enfants Cancer Santé a eu lieu et a reçu des lots auprès des Maisons membres du Comité.

- **A L'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

16°/ M. Vincent BALADI, Adjoint au Maire du 8^e arrondissement, présente le projet de délibération relatif aux marchés découverts alimentaires et biologiques - attribution des délégations de service public des secteurs A, B et C

La Ville de Paris compte 72 marchés découverts alimentaires en activité qui se répartissent sur l'ensemble du territoire parisien à l'exception du 3^e arrondissement. La présente délibération porte sur 71 d'entre eux. Ils se tiennent généralement une fois par semaine et une fois le week-end. Au 31 décembre 2013, 1251 commerçants étaient abonnés et 2303 disposaient d'une carte de commerçants volants. Le 8^e arrondissement compte 2 marchés découverts : le marché des Batignolles et celui de la Madeleine. Trois délégataires interviennent à Paris. Pour le 8^e arrondissement, le prestataire actuel est la société DADOUN PERE et FILS. La délibération propose de signer une convention de service public avec cette société et de lui confier la gestion des marchés découverts pour 4 ans à compter du 1^{er} novembre 2015.

- **A L'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

17°/ M. Vincent BALADI, Adjoint au Maire du 8^e arrondissement, présente deux projets de délibération relatifs à un marché à bons de commande pour les études de reconnaissance de sols sur le domaine public parisien et pour les bâtiments de la Ville et du Département de Paris en deux lots géographiques séparés dans le cadre du groupement de commandes Ville de Paris et Département de Paris

Lors d'opérations de travaux de bâtiment ou d'entretien d'infrastructures et de réseaux, la connaissance de l'état des sols nécessite de réaliser des études permettant d'établir un historique du site, de recenser les caractéristiques géotechniques des sols et d'assister la maîtrise d'ouvrage. La présente consultation a pour objet le renouvellement de marchés répartis précédemment en deux consultations distinctes : reconnaissance de sols alloti en deux lots géographiques, sondage de sols alloti en trois lots géographiques. Les prestations concernent le territoire de la Ville de Paris, les terrains lui appartenant en Ile-de-France et dans toute la France. Il est proposé de conclure ces marchés publics pour une durée de 24 mois débutant en mai 2016.

M. LEBEL insiste sur les problèmes de stabilité du sol de l'école Robert Estienne qui ont déjà fait l'objet par le passé de tassements affectant un des bâtiments de l'école ainsi qu'un immeuble mitoyen. Il explique que ces sols situés sur l'ancien lit de la Seine sont instables et qu'il est indispensable d'informer la Ville de Paris.

- **A L'UNANIMITE (13 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** aux deux projets de délibération (DFA 37G-DFA 90)

18°/ M. Vincent BALADI, Adjoint au Maire du 8^e arrondissement, présente deux projets de délibération (DPA 14-g et DPA 82) relatifs aux ERP et IOP départementaux parisiens – Demandes d'approbation des agendas d'accessibilité programmée pour 3 périodes triennales – Autorisation de dépôt à la Préfecture de Police

La loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a créé une obligation d'accessibilité universelle en matière de déplacements (transports, voirie, espace public, bâtiment). Pour les Établissements Recevant du Public (ERP) et les Installations ouvertes au Public (IOP : cimetières, jardins), l'obligation vise à la fois le neuf et l'existant avec une date limite de mise en conformité fixée au 1^{er} janvier 2015. L'ordonnance 2014-1090 du 26 septembre 2014 garantit l'application de l'obligation d'accessibilité inscrite dans la loi en créant un Agenda d'accessibilité programmée" (Ad'AP) qui fixe un calendrier de mise en accessibilité en programmant les travaux sur une à trois périodes d'une durée de un à trois ans chacune. Le Secrétaire Général de la Ville de Paris a adressé Préfet de Police en février 2015 la liste des ERP et IOP accessibles accompagnée des attestations sur l'honneur correspondantes pour les établissements de 5^e catégorie et des justificatifs d'accessibilité pour les établissements de catégories 1 à 4. Cette liste comporte 417 établissements déclarés accessibles sur les 2200 ERP de la Ville et du Département de Paris. Les ERP absents de cette liste devront être inscrits dans le cadre d'un Ad'AP ou, pour ceux qui seraient accessibles ou qui le seraient devenus, faire l'objet d'une attestation d'accessibilité.

Mme BARLIS considère que cette délibération constitue un acquis social important. Elle demande à Mme le Maire si un conseil local du Handicap sera instauré dans le 8^e conformément à ce qui a été suggéré par l'Adjoint à la santé et l'handicap de la Mairie de Paris lors d'une réunion récente.

Mme D'HAUTESERRE répond qu'elle n'y est pas opposée et qu'elle a l'intention de le faire.

- **A L'UNANIMITE (12 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** aux projets de délibération
- M. LEBEL s'abstient

19°/ M. Vincent BALADI, Adjoint au Maire du 8^e arrondissement, présente le projet de délibération relatif au programme Local de Prévention des Déchets 2015 - Subventions de 71.250 euros à des associations en vue d'animations et d'actions innovantes

Le 23 janvier 2015, la Ville de Paris a lancé un nouvel appel à projets associatifs afin de sélectionner des projets expérimentaux et innovants relatifs à la prévention des déchets. En 2012, 9 associations ont été retenues pour un montant de 60.238 euros, un second en 2013 a sélectionné 13 associations pour 68.428,25 euros, le troisième a sélectionné en 2014, 14 associations pour 74.802 euros. Les animations proposées dans le quatrième appel à projets portent sur la lutte contre le gaspillage alimentaire. Le jury de l'appel à projets a sélectionné 11 associations parmi 36: Riposte Verte, Zéro Waste France, Cyclofficine de Paris, Café Association Pernety, Pile et Poil Compagnie, PIMMS, Arzapar, Cie Caribou, A Toi Théâtre, La Maison du Canal, et la Régie de quartier Passerelles 17.

M. BALADI regrette que des pièces complémentaires à la délibération ne soient pas mises à la disposition des élus et il s'étonne que les demandes des associations citées soient validées dans de brefs délais alors que les associations qui animent le 8^e arrondissement perçoivent leurs subventions dans des délais nettement plus longs.

M. BEIGBEDER déplore que toutes ces associations ne puissent se pérenniser que par l'attribution de subventions.

Mme BARLIS s'étonne de l'absence des associations du 8^e arrondissement dans ce projet de délibération et elle propose à Mme le Maire de les sensibiliser sur ce sujet important.

Mme d'HAUTESERRE considère que ce sont les administrés qui doivent prendre l'initiative de créer une association relative à cette thématique et que, pour sa part, elle est disposée à soutenir toute initiative de ce type. Elle précise que depuis le mois de juin 2015, la délégation des associations fait partie de ses prérogatives.

Mme DUVERGER souligne que l'espace Beaujon réalise régulièrement des programmations relatives à la prévention des déchets.

M. LELLOUCHE annonce qu'il va voter de manière défavorable à ce projet de délibération considérant que cela ne relève pas de la décision de la ville de Paris et qu'il constate une gabegie financière.

- **A LA MAJORITE (9 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS DEFAVORABLE** au projet de délibération
- Nombre de votants : **13**
- Suffrage exprimé **POUR** le projet : **1** (Mme Corine BARLIS)
- Suffrages exprimés **CONTRE** le projet : **9** (M. Grégoire GAUGER, Mme Bérengère de REYNIÈS, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL, M. Marc PACHECO, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Eve DESBONNETS, M. Charles BEIGBEDER)
- **ABSTENTIONS** : **3** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Erika DUVERGER, M. Vincent BALADI)

20°/ M. Vincent BALADI, Adjoint au Maire du 8^e arrondissement, présente le projet de délibération relatif à la modernisation des grilles tarifaires des parcs de stationnement - 24 Avenants à des conventions de délégation

Afin de ne pas pénaliser le stationnement en parc public des automobiles par rapport au stationnement de surface, la Ville de Paris a prévu dès 2013 la facturation par quart d'heure du stationnement horaire. Cette évolution tarifaire a été généralisée le 1^{er} juillet 2015. Cette évolution implique de moderniser par avenant les clauses tarifaires de certains contrats signés antérieurement et de réviser les principales dispositions.

M. BALADI précise que le 8^e arrondissement est concerné avec le parking Madeleine et qu'une augmentation de ses tarifs de 9% sera effective. Il rappelle que la Maire de Paris a augmenté les tarifs de stationnement en surface de 180 % depuis le début de sa mandature. Il constate que pour compenser l'absence de recettes fiscales, la Maire de Paris augmente les tarifs de restauration dans les écoles, les tarifs des parkings, des activités sportives, des halte garderies, des conservatoires..

M. LEBEL note que la Ville de Paris qualifie de modernisation la hausse des grilles tarifaires des parcs de stationnement.

Mme BARLIS salue la création de la facturation au ¼ d'heure qui est adaptée aux modes de circulation de certains automobilistes. Elle observe qu'un automobiliste qui occupera une place de stationnement durant 45 mn devra payer 5,50€ au lieu de 8 € initialement, ce qui représente une diminution substantielle.

- **A LA MAJORITE (12 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS DEFAVORABLE** au projet de délibération.
- Nombre de votants : **13**
- Suffrage exprimé **POUR** le projet : **1** (Mme Corine BARLIS)
- Suffrages exprimés **CONTRE** le projet : **12** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Erika DUVERGER, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, Mme Bérengère de REYNIÈS, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Catherine LECUYER, M. François LEBEL, M. Marc PACHECO, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Eve DESBONNETS, M. Charles BEIGBEDER)

21°/ M. Vincent BALADI, Adjoint au Maire du 8^e arrondissement, présente le projet de délibération relatif aux travaux d'enrobés bitumineux. Modalités de passation du marché

Les chaussées parisiennes représentent une surface d'environ 15 millions de m² dont environ 80 % sont revêtues d'enrobés à base de liants bitumineux. La gestion de ce réseau nécessite régulièrement le renouvellement et la réfection des couches supérieures de roulement. Ce sont environ 250 000 m² de revêtements qui peuvent être réalisés chaque année.

Ces travaux visent, d'une part, à augmenter le confort et la sécurité des usagers et d'autre part, à participer à la lutte contre le bruit par la mise en place sur le boulevard périphérique d'enrobés à formulation spécifique. A ce jour, ont été

appliqués 230 000 m2 d'enrobés phoniques. Le marché présenté a pour objet le renouvellement des marchés existants, à bons de commande, de travaux de réfection de couches de roulement en enrobés bitumineux et de réfections ponctuelles sur les voies du Boulevard Périphérique, les voies sur berges, les tunnels et les chaussées de Paris intramuros. Ces marchés arriveront à terme en avril 2016 et le nouveau marché de 2 lots sera passé pour une durée de deux ans, renouvelable une fois.

Départ de M. LELLOUCHE

- **A L'UNANIMITE (12 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

22°/ M. Grégoire GAUGER, Adjoint au Maire du 8^e arrondissement, présente le projet de délibération relatif à une subvention de 11.000 euros et convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 8^e

Chaque année, une subvention annuelle de fonctionnement aux offices du mouvement sportif (OMS) de chaque arrondissement est soumise au vote du Conseil de Paris afin d'aider ces organismes à développer leurs activités au profit des parisiens. Pour le 8^e arrondissement, les activités et les actions spécifiques énoncées dans la précédente convention ayant été réalisées, il est proposé d'approuver une nouvelle convention pour 2014/2015 avec une subvention de fonctionnement de 11.000 euros.

M. GAUGER salue la situation financière cohérente de l'association et ses actions de qualité pour les habitants du 8^e. Il énonce le montant des subventions précédentes : en 2012 11 500€, en 2013 11 000€, en 2014 11 000€. Il souligne le fait que l'OMS est davantage sollicitée depuis l'ouverture du nouveau centre sportif Beaujon et qu'elle ne perçoit pas à ce titre de subvention supplémentaire. Aussi, l'OMS recherche d'autres financements pour remplir au mieux sa mission. Il informe enfin le Conseil que l'Inspection Générale de la Ville de Paris procède actuellement à une audition des OMS parisiens.

Mme BARLIS se félicite de l'avis favorable de Grégoire Gauger ; alors même que lors de plusieurs séances de Conseil d'Arrondissement il s'est plaint, sans s'appuyer sur aucune délibération, de la manière négative dont les associations sportives sont traitées par l'Hôtel de Ville. Force est de constater qu'aujourd'hui il reconnaît que ce n'est pas le cas.

- **A L'UNANIMITE (12 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération

23°/ M. Grégoire GAUGER, Adjoint au Maire du 8^e arrondissement, présente le projet de délibération relatif à la fourniture et pose de modules de sport urbain sur l'ensemble du territoire parisien - Marché de fournitures - Modalités de passation

M. GAUGER explique que la Ville de Paris souhaite développer le sport urbain en liberté, notamment par le biais du budget participatif 2014. Il s'agit par exemple d'étendre des modules d'escalade ou autres sur le territoire parisien. Le 7 janvier 2015, Mme d'HAUTESERRE a fait des propositions notamment d'aménagement sur le haut des berges. Les pistes de réflexion sont en cours sur leur faisabilité. Il rappelle les propositions non coûteuses de la mairie du 8^e faites à la Mairie de Paris, notamment la réalisation de certains équipements : une piste d'athlétisme devant le centre sportif Beaujon et une table de ping-pong.

Mme DESBONNETS fait part de sa réserve concernant la proposition de piste d'athlétisme en plein air allée Louis de Funès par crainte de possibles nuisances sonores et de troubles du voisinage.

- **A L'UNANIMITE (8 voix)**, le conseil du 8^e arrondissement donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de délibération
- Nombre de votants : **12**
- Suffrages exprimés **POUR** le projet : **8** (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Erika DUVERGER, M. Vincent BALADI, M. Grégoire GAUGER, Mme Bérengère de REYNIÈS, Mme Catherine LECUYER, M. Charles BEIGBEDER, Mme Corine BARLIS)
- **ABSTENTIONS** : **4** (M. François LEBEL, M. Marc PACHECO, Mme Sophie BOYER CHAMMARD, Mme Eve DESBONNETS)

24°/ Concernant le vœu proposé de M. Charles BEIGBEDER, Conseiller du 8^e arrondissement, relatif à la sensibilisation des habitants au sujet du sort des Chrétiens d'Orient, Mme d'HAUTESERRE répond : « Personne, que l'on soit croyant ou pas, ne peut être insensible aux persécutions dont font l'objet, en Irak et en Syrie, les Chrétiens. C'est dans cet esprit que j'ai fait apposer, dès le début du mois de juin, sur la façade de la Mairie du 8^e, côte 56 boulevard

Malesherbes, un calicot, en soutien à leur cause. Reste qu'au-delà de cette action symbolique, la mairie d'arrondissement, n'ayant pas de personnalité morale, ne peut adhérer à l'association ni les soutenir financièrement.

Les mairies d'arrondissement de par la loi PML du 31 décembre 1982, n'ont pas la possibilité d'accorder de subvention. Aussi, comme mon collègue du 16^e arrondissement avec lequel j'ai participé à une grande manifestation publique de soutien, en faveur des Chrétiens d'Orient, je ne peux que m'y associer à titre personnel. L'adhésion à toute association quelle qu'elle soit et quelque soit son intérêt, ne peut engager une collectivité mais simplement le Maire ou ses conseillers qui, s'ils le souhaitent, peuvent adhérer à titre personnel à l'association ».

Mme LECUYER rappelle qu'elle a présenté il y a plus d'un an, un vœu au Conseil de Paris relatif aux chrétiens d'orient et au soutien financier de la Ville de Paris.

M. BALADI salue l'action de Mme le Maire d'avoir apposé depuis le mois de juin, boulevard Malesherbes, une banderole de soutien aux chrétiens d'Orient.

Mme BARLIS souligne la situation internationale compliquée et elle désapprouve le fait de privilégier telle population qui souffre et qui a besoin d'être secourue plutôt qu'une autre.

- Suite à l'intervention de Mme d'HAUTESERRE, M. BEIGBEDER retire son vœu

25°/ Question orale à Madame le Maire du 8^e arrondissement, présentée par Mme Corine BARLIS, Conseillère d'arrondissement, relative à l'organisation des CICA (Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement)

Créé par la Loi Paris Marseille Lyon (PLM), le CICA est un moyen pour les associations locales ou membres de fédérations ou confédérations nationales exerçant leur activité dans l'arrondissement, de participer à la vie municipale.

Selon le principe retenu par l'article L. 2511-24 du CGCT, " les associations participent à la vie municipale ". Au sein de chaque arrondissement, cette participation s'organise dans le cadre d'un Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement (C.I.C.A.).

Le C.I.C.A. réunit les représentants des associations exerçant leur activité dans l'arrondissement, qu'il s'agisse d'associations locales ou d'associations membres de fédérations ou de confédérations nationales (les syndicats de salariés par exemple) qui en font la demande.

Au moins une fois par trimestre, le conseil d'arrondissement tient une réunion en présence des représentants des associations, membres du C.I.C.A. Les associations participent à cette séance avec voix consultative et peuvent exposer toutes questions intéressant leur domaine d'activité dans l'arrondissement et faire des propositions. Des questions écrites ou orales au Maire de Paris ou des vœux peuvent être adoptés en cours de séance mais par les seuls élus membres du conseil d'arrondissement.

Or, l'actuelle mandature dans l'arrondissement s'est installée depuis un an et demi et jusqu'à présent aucun CICA n'a eu lieu. C'est pourquoi l'opposition municipale, en la personne de Madame Corine BARLIS, souhaiterait interpellier Madame le Maire du 8^e arrondissement sur :

- les raisons expliquant ce manquement aux règles de fonctionnement de la démocratie locale dans notre arrondissement
- que soit communiquée à l'ensemble des élus du 8^e la liste des associations membres du CICA
- qu'une réunion du CICA soit organisée dans les meilleurs délais.

Mme d'HAUTESERRE répond :

« Madame la Conseillère, vous m'interrogez sur le fonctionnement des CICA, et ce faisant, vous m'interpellez sur ma conception du fonctionnement de la démocratie locale dans le 8^e arrondissement. Votre question me permet de rappeler ce qui a guidé mon action depuis mon élection.

En tout premier lieu, je suis particulièrement attachée au bon fonctionnement de la démocratie locale et depuis avril 2014, j'ai toujours eu le souci constant d'informer et d'associer les habitants du 8^e arrondissement à la vie de leur arrondissement.

C'est ainsi que j'ai souhaité que le journal « Paris Huitième », dans sa nouvelle formule, soit plus impliqué dans la vie locale. Il en va de même de notre site internet. J'ai également souhaité la création d'une application mobile que chacun peut consulter sur son téléphone portable. Cette application, conçue pour le 8^e arrondissement, a aujourd'hui fait des émules à Paris.

Elle permet aux administrés d'être informés de la vie culturelle, associative et de relayer auprès de nous, les anomalies qu'ils seraient susceptibles de rencontrer dans leur arrondissement en termes de voirie, de propreté notamment, ou de poser des questions.

S'agissant du fonctionnement des Conseils consultatifs de Quartier, de nouvelles élections ont eu lieu dans les 7 conseils de quartier de l'arrondissement. Cette nouvelle élection a permis de redynamiser les équipes et de s'appuyer sur des référents dont l'action avait été appréciée par les habitants eux-mêmes. C'est ainsi que le CCQ Madeleine, par exemple, qui ne s'était réuni qu'une ou deux fois lors de la précédente mandature, est entré dans une nouvelle phase active en étant en force de propositions pour le futur projet de réaménagement de la place de La Madeleine que nous projetons en relation avec la Maire de Paris et ses services techniques.

S'agissant du budget participatif, j'ai fait le choix, dès la première année, d'engager 30 % de l'enveloppe « Espaces publics de l'arrondissement » soit 291 600 € ce qui portera l'enveloppe totale à 583 200 €. Les habitants du 8^e, soit individuellement, soit à titre collectif, se sont mobilisés pour proposer des projets et je m'en réjouis. Une commission a été mise en place pour sélectionner les projets. Commission à laquelle vous avez participé en qualité de membre ainsi que les associations locales du 8^e arrondissement.

En ce même lieu et place, j'ai rendu compte de la nature des débats menés par la commission et de ses conclusions. Les habitants, depuis le 10 septembre et jusqu'au 20 septembre, sont aujourd'hui appelés à choisir les projets des Parisiens et ceux retenus par la commission du 8^e arrondissement. Afin de donner la possibilité au plus grand nombre de s'exprimer et de participer à ce scrutin, j'ai fait installer, samedi 12 septembre, à l'occasion du Forum des Associations, trois urnes supplémentaires, une à l'Espace Beaujon, une autre dans la nouvelle Maison des Associations et une au Centre sportif Beaujon.

A cette occasion, je tiens à saluer le dynamisme des associations du 8^e arrondissement qui ont participé à la bonne organisation de ce forum avec mon équipe. Les associations constituent, dans ce processus de concertation, un point fort qui sans nul doute a favorisé, dans le cadre de cette journée, les échanges et la participation des habitants du 8^e au vote du budget participatif 2015.

Je pourrais multiplier encore les exemples et les actions que nous avons conduites avec mon équipe pour plus de démocratie participative. Reste que nous avons accumulé, il faut bien le reconnaître, un léger déficit dans l'organisation des Comités d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement.

Sans vouloir multiplier les réunions, j'organiserai à la fin de cette année, voire au début de l'année prochaine, un CICA consacré aux Champs Elysées en 2024. Un travail remarquable a déjà été accompli en relation avec le Comité des Champs Elysées et la Ville. De nombreuses commissions auxquelles j'ai participé ont, non seulement, réuni les acteurs économiques des Champs Elysées mais des architectes de renom autour de l'ensemble des directions de la Ville.

J'inviterai le Président du Comité, M. REINHARDT à venir s'exprimer devant vous, l'APUR (Atelier parisien d'Urbanisme) et les associations membres du CICA dont la liste est à la disposition de chacun à la Direction générale des Services de la Mairie du 8^e, pour nous faire part de leurs réflexions et dévoiler les projets qui, à termes, en découleront pour redonner à cette artère, internationalement connue, tout son lustre ».

Dans les semaines à venir, Mme d'HAUTESERRE annonce qu'elle souhaite organiser en partenariat avec la RATP un CICA sur l'extension de la ligne 14.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8^e arrondissement, à 21h.



Jeanne d'HAUTESERRE